

ANALYSE DES REVENUS 2012

Chaque année, l'AGAPS vous communique le dossier de "Prévention des risques économiques" et analyse votre situation par rapport aux statistiques de votre profession. Ce bulletin de liaison synthétise les tendances observées en 2012. Dans l'ensemble, nos statistiques révèlent une baisse des revenus libéraux, compte tenu de l'inflation qui s'est élevée à 2 % en 2012.

Évolution des recettes, des charges et du bénéfice entre 2011 et 2012

	RECETTES		CHARGES TOTALES		BÉNÉFICE		Tendance 2012
	Moyenne 2012	Évolution 11/12	En % du CA	Évolution 11/12	Moyenne 2012	Évolution 11/12	
MÉDECINS							
Anesthésistes	279.191 €	- 1.9 %	38.9 %	+ 1.7 %	178.834 €	- 3.3 %	↘
Biologistes	401.364 €	- 7.4 %	70.6 %	- 4.1 %	107.993 €	- 15.2 %	↘
Cardiologues	199.634 €	- 1.3 %	46.8 %	- 0.5 %	101.140 €	- 2.4 %	↘
Chirurgiens	266.797 €	+ 1.8 %	47.9 %	+ 3.4 %	136.452 €	- 0.2 %	↘
Dermatologues	166.295 €	+ 0.4 %	51.2 %	+ 2.7 %	77.124 €	- 2.0 %	↘
Endocrinologues	109.077 €	- 0.2 %	52.6 %	+ 1.0 %	48.930 €	- 1.6 %	↘
Gastro-entérologues	183.002 €	+ 3.5 %	48.2 %	+ 4.0 %	91.275 €	+ 2.8 %	↗
Généralistes	138.991 €	- 0.5 %	42.5 %	+ 0.9 %	75.730 €	- 1.3 %	↘
Gynécologues	129.353 €	+ 0.3 %	54.1 %	+ 1.1 %	56.753 €	- 0.9 %	↘
Radiologues	257.375 €	- 10.4 %	55.0 %	- 9.7 %	109.847 €	- 9.8 %	↘
Obstétriciens	194.071 €	- 0.4 %	51.4 %	+ 1.9 %	91.877 €	- 2.4 %	↘
Ophthalmologistes	248.059 €	+ 3.8 %	46.7 %	+ 7.4 %	125.762 €	+ 0.5 %	↗
ORL	182.808 €	+ 0.5 %	50.0 %	+ 3.4 %	87.835 €	- 1.9 %	↘
Pédiatres	139.261 €	- 2.3 %	45.7 %	- 1.4 %	72.755 €	- 2.9 %	↘
Psychiatres	123.015 €	+ 1.3 %	44.7 %	+ 3.0 %	65.498 €	0.0 %	↔
Rhumatologues	168.384 €	+ 2.3 %	48.7 %	+ 1.8 %	82.223 €	+ 2.5 %	↗
Stomatologues	291.020 €	- 0.3 %	58.8 %	- 1.4 %	115.367 €	+ 0.3 %	↔

En bref ...

En hausse :

Gastro-entérologues,
Kinésithérapeutes,
Orthodontistes,
Orthophonistes,
Rhumatologues,
Sages-femmes.

En baisse :

Anesthésistes,
Biologistes,
Cardiologues,
Chirurgiens,
Dentistes,
Dermatologues,
Endocrinologues,
Généralistes,
Gynécologues,
Obstétriciens,
ORL,
Pédiatres,
Radiologues,
Vétérinaires.

Stagnation :

Dentistes collaborateurs,
Ophthalmologistes,
Orthoptistes,
Psychiatres,
Stomatologues.



CHIRURGIENS DENTISTES

Chirurgiens dentistes	255.981 €	+ 0.4 %	61.3 %	+ 2.1 %	95.406 €	- 2.0 %	↘
Collaborateurs dentistes	162.169 €	+ 5.3 %	65.9 %	+ 1.4 %	54.020 €	+ 1.9 %	↗
Orthodontistes	379.211 €	+ 8.5 %	58.3 %	+ 13 %	152.430 €	+ 2.6 %	↗

VÉTÉRINAIRES

Canins	223.139 €	+ 0.5 %	75.9 %	+ 2.1 %	50.878 €	- 3.7 %	↘
Mixtes	279.098 €	- 5.7 %	75.2 %	- 5.1 %	64.682 €	- 7.6 %	↘
Ruraux	344.080 €	+ 2.0 %	78.2 %	- 1.8 %	69.761 €	- 2.3 %	↘

ORTHOPTISTES, KINÉSITHÉRAPEUTES, ORTHOPHONISTES, SAGES-FEMMES

Kinésithérapeutes	82.690 €	+ 2.4 %	49.1 %	+ 2.8 %	41.064 €	+ 2.1 %	↗
Orthophonistes	59.297 €	+ 4.0 %	47.0 %	+ 2.3 %	30.975 €	+ 5.1 %	↗
Orthoptistes	51.277 €	+ 0.1 %	49.6 %	- 0.9 %	24.799 €	+ 1.6 %	↗
Sages-femmes	64.911 €	+ 3.2 %	49.1 %	+ 3.9 %	31.904 €	+ 2.8 %	↗

Retrouvez l'ensemble de nos statistiques sur notre site Internet www.agaps.com rubrique "Nos statistiques".

Nouveauté : votre dossier de "Prévention des risques économiques" est consultable sur le Portail AGAPS www.agapsenligne.net



Revenus 2012 : orientés à la baisse

Après une année 2011 faste, l'exercice 2012 révèle une baisse des revenus du fait de la faible évolution des recettes et de l'augmentation des charges. Seuls les **sages-femmes** et les **paramédicaux** tirent leur épingle du jeu et voient leur bénéfice s'élever.

Le revenu libéral moyen des **médecins** (toutes spécialités confondues) s'élève à 83.894 €, en baisse de 1.6 % par rapport à 2011. Celui des **dentistes** diminue également, de 1.4 %, pour atteindre 94.125 €. Le revenu des **vétérinaires** exerçant à titre individuel enregistre la plus forte baisse (- 4.3 %) pour s'établir à 55.563 €.

A l'inverse, les **sages-femmes** et membres des **professions paramédicales** voient leur revenu augmenter de 2.8 % pour les premières (31.907 €) et de 2.2 % pour les secondes (32.250 €).

Notons que l'inflation de 2 % en 2012 vient atténuer ces hausses qui sont exprimées en euros constants.



Des recettes en berne

Une majorité de professions médicales voit leurs recettes baisser ou stagner sur l'année 2012. Seuls les paramédicaux, sages-femmes, et, parmi les médecins, les gastro-entérologues, ophtalmologistes et rhumatologues ont une croissance de leurs recettes supérieures à l'inflation.

► En 2011, les revenus des médecins avaient augmenté sous l'effet conjugué de la hausse de un euro de la consultation et des versements des primes issues du CAPI. L'année 2012 a été une année charnière entre cette hausse de la consultation et la mise en place de nouvelles rémunérations et revalorisations. En effet, au 1^{er} janvier 2012, la nouvelle convention médicale entrainait en vigueur, généralisant le paiement à la performance (ROSP). D'abord réservé aux **généralistes** ce système, qui prévoit le versement de primes aux praticiens atteignant un certain nombre d'objectifs de santé publique, a été étendu aux **cardiologues** et aux **gastro-entérologues** en 2013. Les premières primes à ce titre seront versées cette année. L'exercice 2012 a néanmoins vu la revalorisation de certains actes cliniques qui ont eu une faible incidence sur l'évolution des recettes. Ainsi, les **pédiatres**, qui ont bénéficié d'une majoration de 3 € sur les consultations des enfants de 2 à 6 ans, voient paradoxalement leurs recettes diminuer de 2.3%. D'autres spécialités comme les **dermatologues** (+ 0.4 % de recettes), les **gynécologues** (+ 0.3 %) ou les **endocrinologues** (- 0.2 %), revalorisées elles aussi, stagnent en terme de recettes. En revanche, les honoraires des **psychiatres** croissent de 1.3 %. Les **radiologues** et les **biologistes** ont subi quant à eux de plein fouet les baisses de tarifs décidées depuis plusieurs années par les pouvoirs publics. Cela se concrétise par une diminution de 10.4 % des recettes pour les premiers et 7.4 % pour les seconds.

► Peu influencées par un "effet prix", les recettes des professions médicales ont également souffert d'une activité peu dynamique. En 2012, l'activité des **médecins** et des **dentistes** a été relativement faible (- 0.2 % de remboursements de soins) après avoir connu une progression de 4.1 % en 2011. Les généralistes ont ainsi connu une baisse de 1.2 % de l'activité, du fait de l'absence d'épisode épidémique important. De même, les consultations de spécialistes ont stagné (entre 0.1 et 0.7 %).

► Pour ceux qui en ont la possibilité, la faiblesse des recettes est traditionnellement compensée par les dépassements d'honoraires. En 2012, ceux-ci se sont stabilisés pour la première fois depuis trente ans. A de nombreuses reprises au cœur de l'actualité, la question de l'encadrement des dépassements d'honoraires a donné lieu à la mise en place du "Contrat d'accès aux soins" qui devrait entrer en vigueur en octobre 2013. Ce contrat, basé sur le volontariat pour une période de 3 ans, s'adressera aux médecins secteur 2 et aux anciens chefs de clinique secteur 1. Les médecins signataires devront limiter leur taux de dépassement à 100 %, geler leurs tarifs et effectuer des actes au tarif de la sécurité sociale pour certains patients. En échange les cotisations sociales seront prises en charge sur cette part des actes réalisés aux tarifs opposables.

► Dans une étude récente sur les revenus des professions de santé, la DRESS notait que les plus hauts revenus se caractérisaient par une "activité intense, combinée à une pratique particulièrement importante d'actes techniques, en général plus rémunérateurs que les consultations, et des dépassements d'honoraires". En 2012, toutes les spécialités, cliniques ou techniques, ont connu une égalité de traitement devant la baisse de revenu.

► Concernant les **dentistes**, l'alliance entre une activité stagnante (+ 0.1 %), l'absence de revalorisations tarifaires et des phénomènes de report de soins prothétiques ont entraîné une stagnation du chiffre d'affaires à + 0.4 %. A l'inverse, on peut noter la bonne tenue du chiffre d'affaires des **orthodontistes** à + 8.5 %.

► Enfin, les recettes des **vétérinaires** individuels stagnent (+ 0.5 % pour les canins et + 2 % pour les ruraux) voire baissent franchement pour les vétérinaires mixtes (- 5.7 %).

► En revanche, soutenues par des revalorisations tarifaires et une activité en hausse, les recettes des **kinésithérapeutes** (+ 2.4 %), **orthophonistes** (+ 4 %) et **sages-femmes** (+ 3.2 %) ont augmenté alors que celles des **orthoptistes** ont stagné (+ 0.1 % de recettes). Ces derniers devraient connaître une meilleure année 2013, concernée par la mise en route de revalorisations tarifaires.

Des charges en augmentation

L'année 2012 est une année de progression des charges du cabinet du fait de l'inflation et d'un bénéfice 2011 en augmentation.

► Mécaniquement, les hausses de revenus des années précédentes se traduisent par une augmentation des charges variables du cabinet, notamment les charges sociales obligatoires. Celles-ci devraient poursuivre leur progression en 2013, le décalage de paiement s'effectuant sur deux ans.

► Les charges totales représentent environ la moitié des recettes réalisées pour les médecins et paramédicaux avec des variantes : 42.5 % des honoraires pour les **généralistes**, 54.1 % pour les **gynécologues**, 70.6 % pour les **radiologues**. Ces charges sont en augmentation pour la plupart des professions médicales et paramédicales. Alors que les frais de transport diminuent, notamment du fait du plafonnement du barème kilométrique, les charges sociales obligatoires (ainsi que la CSG) progressent. Il en est de même des frais divers de gestion tels que les primes d'assurance, le personnel intérimaire (secrétariat téléphonique) et l'énergie (chauffage, eau, gaz, électricité). En revanche, on constate dans l'ensemble une diminution des frais de correspondance et de téléphonie probablement due à la dématérialisation croissante des communications.

► Seuls les **biologistes**, **radiologues**, **pédiatres** et **stomatologues** voient leurs charges baisser. Concernant les deux premiers, ce sont les salaires et les investissements (location de matériel) qui servent de variable d'ajustement, et ce, depuis plusieurs années.

► Les charges des **chirurgiens-dentistes** représentent plus de 60 % de leurs recettes du fait de l'achat de prothèses. Ces frais de prothèses ont stagné en 2012, l'augmentation des charges du cabinet étant à imputer principalement sur la croissance des charges sociales obligatoires (+ 7.7 % pour les **chirurgiens-dentistes** et leurs **collaborateurs**, + 16 % pour les **orthodontistes**), des loyers et de la location de matériel.

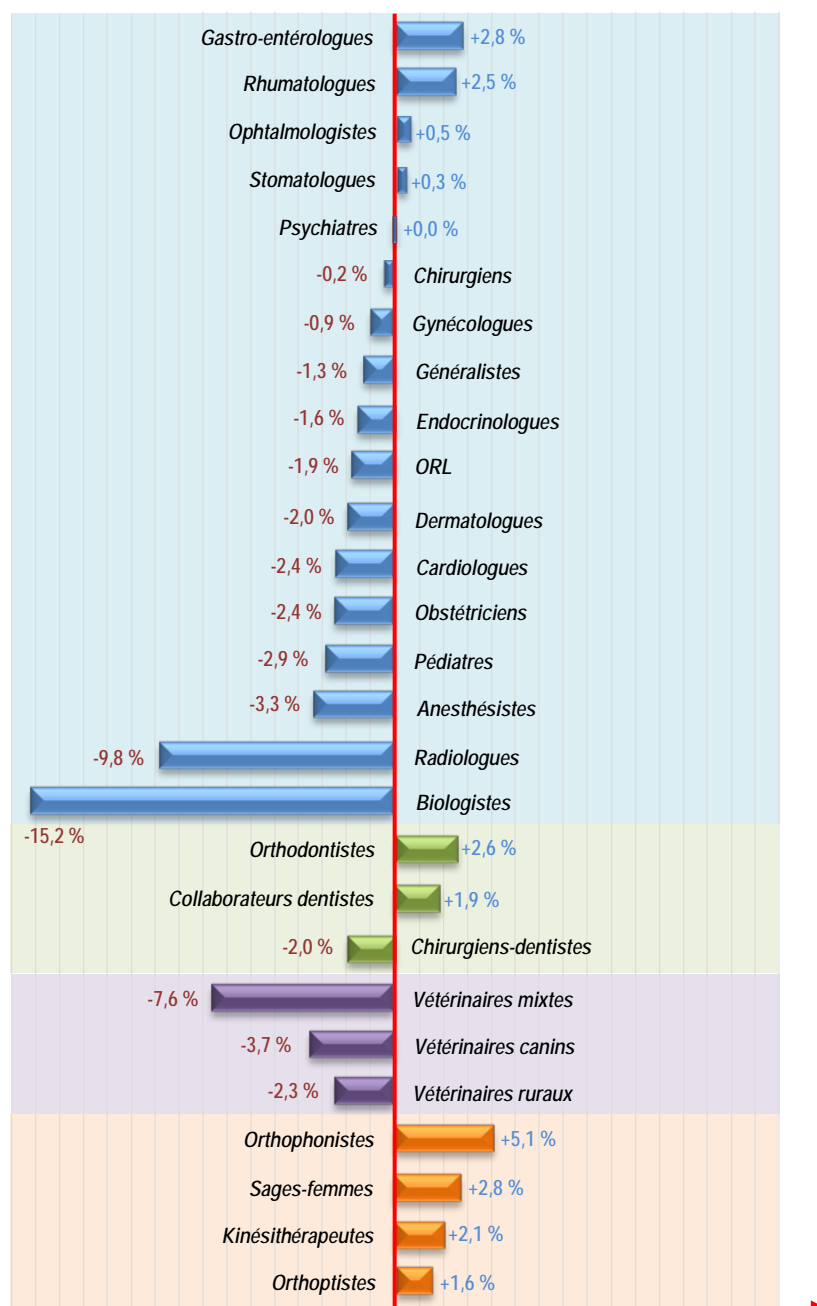
► Enfin, les **vétérinaires** connaissent les taux de charges les plus importants puisque ces derniers représentent près de 75 % de leur chiffre d'affaires, 78.2 % pour ceux exerçant une activité rurale. Hormis pour les **vétérinaires canins** qui ont vu leurs charges augmenter sur 2012, du fait de l'augmentation des charges sociales personnelles obligatoires (+ 6 %), les charges des **vétérinaires mixtes** et **ruraux** baissent, leurs charges sociales obligatoires et leurs frais de transport ayant également baissé. Ici encore, le

plafonnement des indemnités kilométriques a concouru à cette baisse des charges pour ces spécialités effectuant traditionnellement de nombreux déplacements.

► Les effets conjugués de la crise, des décisions individuelles de reports de soins des patients, de revalorisations tarifaires ponctuelles et de l'augmentation des charges expliquent des bénéfices en stagnation ou en baisse. Seuls les **paramédicaux** et **sages-femmes** bénéficient à plein de leurs revalorisations tarifaires et d'une activité soutenue.

► L'année 2013 devrait être meilleure pour les médecins, certains praticiens ayant commencé à toucher en avril la rémunération sur objectif de santé publique (ROSP). Ils bénéficient également de revalorisations de tarifs au 1^{er} juillet 2013, contrepartie à l'avenant n°8 à la Convention médicale. Enfin, l'épidémie de grippe, particulièrement importante en 2013 devrait avoir eu un effet sur le volume d'activité, notamment pour les généralistes.

Pourcentage d'évolution du bénéfice entre 2011 et 2012



Bénéfice individuel moyen par profession et par tranche de recettes

MÉDECINS

Exemple : Les généralistes adhérents de l'AGAPS réalisent des recettes comprises entre 1.720 € et 720.170 €. Un quart d'entre eux ont des recettes comprises entre 1.720 € et 97.460 € et génèrent un bénéfice moyen de 32.470 €. Les recettes de M. Martin sont de 140.000 € : il compare son bénéfice à celui de la 3^e tranche, c'est à dire 81.726 €.

		Tranche 1 25% des praticiens		Tranche 2 25% des praticiens		Tranche 3 25% des praticiens		Tranche 4 25% des praticiens	
		de	à	de	à	de	à	de	à
Généralistes	Recettes	1.720 €	97.460 €	97.460 €	131.175 €	131.175 €	170.924 €	170.924 €	720.170 €
	Bénéfice moyen		32.470 €	59.419 €	81.726 €	129.304 €			
Chirurgiens	Recettes	7.154 €	100.726 €	100.726 €	203.952 €	203.952 €	353.947 €	353.947 €	1.778.130 €
	Bénéfice moyen		17.626 €	67.488 €	135.282 €	325.426 €			
Radiologues	Recettes	8.933 €	79.481 €	79.481 €	136.651 €	136.651 €	306.690 €	306.690 €	3.126.042 €
	Bénéfice moyen		31.461 €	68.128 €	96.332 €	243.829 €			
Biologistes	Recettes	23.693 €	73.199 €	73.199 €	182.813 €	182.813 €	803.427 €	803.427 €	1.201.781 €
	Bénéfice moyen		19.602 €	74.172 €	123.528 €	217.716 €			
Dermatologues	Recettes	3.785 €	106.141 €	106.141 €	147.584 €	147.584 €	211.672 €	211.672 €	691.838 €
	Bénéfice moyen		27.707 €	58.609 €	84.453 €	137.233 €			
Psychiatres	Recettes	219 €	67.400 €	67.400 €	107.055 €	107.055 €	154.640 €	154.640 €	654.210 €
	Bénéfice moyen		15.835 €	42.990 €	69.726 €	133.550 €			
Anesthésistes	Recettes	1.418 €	191.050 €	191.050 €	287.167 €	287.167 €	366.527 €	366.527 €	579.680 €
	Bénéfice moyen		80.088 €	151.746 €	207.746 €	272.568 €			
Gastro-entérologues	Recettes	12.490 €	111.458 €	111.458 €	166.568 €	166.568 €	229.858 €	229.858 €	639.191 €
	Bénéfice moyen		31.497 €	67.575 €	95.593 €	168.818 €			
Gynécologues	Recettes	5.985 €	85.405 €	85.405 €	116.447 €	116.447 €	152.124 €	152.124 €	660.469 €
	Bénéfice moyen		23.609 €	43.474 €	55.821 €	104.122 €			
Obstétriciens	Recettes	11.870 €	104.145 €	104.145 €	157.210 €	157.210 €	256.801 €	256.801 €	871.297 €
	Bénéfice moyen		25.901 €	54.868 €	89.425 €	197.961 €			
Ophtalmologistes	Recettes	9.766 €	137.922 €	137.922 €	200.429 €	200.429 €	305.365 €	305.365 €	1.064.835 €
	Bénéfice moyen		47.882 €	81.466 €	118.163 €	255.931 €			
ORL	Recettes	25.795 €	98.633 €	98.633 €	160.010 €	160.010 €	229.749 €	229.749 €	1.386.181 €
	Bénéfice moyen		26.540 €	54.194 €	91.786 €	179.379 €			
Pédiatres	Recettes	14.046 €	90.839 €	90.839 €	129.647 €	129.647 €	175.606 €	175.606 €	657.032 €
	Bénéfice moyen		29.665 €	52.632 €	79.272 €	129.368 €			
Rhumatologues	Recettes	4.649 €	105.966 €	105.966 €	156.247 €	156.247 €	205.790 €	205.790 €	762.926 €
	Bénéfice moyen		27.310 €	64.926 €	87.026 €	149.630 €			
Stomatologues	Recettes	1.920 €	157.447 €	157.447 €	245.327 €	245.327 €	378.979 €	378.979 €	1.468.117 €
	Bénéfice moyen		39.114 €	72.550 €	127.720 €	222.084 €			
Cardiologues	Recettes	11.906 €	118.131 €	118.131 €	184.754 €	184.754 €	255.363 €	255.363 €	1.610.009 €
	Bénéfice moyen		31.738 €	71.575 €	115.763 €	185.482 €			
Endocrinologues	Recettes	5.205 €	65.295 €	65.295 €	102.666 €	102.666 €	142.272 €	142.272 €	388.472 €
	Bénéfice moyen		7.131 €	30.075 €	54.884 €	101.309 €			

CHIRURGIENS DENTISTES

Exemple : Les chirurgiens dentistes adhérents de l'AGAPS réalisent des recettes comprises entre 1.182 € et 2.006.072 €. Un quart d'entre eux ont des recettes comprises entre 224.747 € et 313.805 € et génèrent un bénéfice moyen de 96.430 €. M. Martin réalise des recettes de 220.000 € : il compare son bénéfice à celui de la 2^e tranche, c'est-à-dire 68.695 €.

		Tranche 1 25% des praticiens		Tranche 2 25% des praticiens		Tranche 3 25% des praticiens		Tranche 4 25% des praticiens	
		de	à	de	à	de	à	de	à
Chirurgiens - Dentistes	Recettes	1.182 €	153.112 €	153.112 €	224.747 €	224.747 €	313.805 €	313.805 €	2.006.072 €
	Bénéfice moyen		33.171 €	68.695 €	96.430 €	183.328 €			
Collaborateurs	Recettes	9.836 €	85.582 €	85.582 €	137.815 €	137.815 €	205.311 €	205.311 €	667.758 €
	Bénéfice moyen		21.008 €	35.831 €	53.371 €	105.883 €			
Orthodontistes	Recettes	13.176 €	214.481 €	214.481 €	325.034 €	325.034 €	460.475 €	460.475 €	1.161.555 €
	Bénéfice moyen		52.627 €	98.138 €	138.455 €	323.231 €			

VÉTÉRINAIRES

Exemple : Les vétérinaires canins adhérents de l'AGAPS réalisent des recettes HT comprises entre 7.342 € et 1.046.693 €. Un quart d'entre eux ont des recettes HT comprises entre 7.342 € et 109.307 € et génèrent un bénéfice moyen de 18.168 €. M. Martin réalise des recettes HT de 150.000 € : il compare son bénéfice à celui de la 2^e tranche, c'est-à-dire 37.089 €.

		Tranche 1 25% des praticiens		Tranche 2 25% des praticiens		Tranche 3 25% des praticiens		Tranche 4 25% des praticiens	
		de	à	de	à	de	à	de	à
Canins	Recettes	7.342 €	109.307 €	109.307 €	186.111 €	186.111 €	299.733 €	299.733 €	1.046.693 €
	Bénéfice moyen		18.168 €	37.089 €	55.523 €	92.697 €			
Ruraux	Recettes	29.999 €	125.509 €	125.509 €	304.412 €	304.412 €	499.837 €	499.837 €	1.323.794 €
	Bénéfice moyen		15.944 €	48.678 €	76.054 €	138.369 €			
Mixtes	Recettes	10.103 €	70.593 €	70.593 €	188.237 €	188.237 €	364.158 €	364.158 €	4.256.979 €
	Bénéfice moyen		20.540 €	31.688 €	64.663 €	141.838 €			

ORTHOPTISTES, KINÉSITHÉRAPEUTES, ORTHOPHONISTES, SAGES-FEMMES

Exemple : Les orthoptistes adhérents de l'AGAPS réalisent des recettes comprises entre 6.989 € et 136.054 €. Un quart d'entre eux ont des recettes comprises entre 37.027 € et 48.720 € et génèrent un bénéfice moyen de 19.670 €. Mme Martin réalise des recettes de 55.657 € : elle compare son bénéfice à celui de la 3^e tranche, c'est-à-dire 26.259 €.

		Tranche 1 25% des praticiens		Tranche 2 25% des praticiens		Tranche 3 25% des praticiens		Tranche 4 25% des praticiens	
		de	à	de	à	de	à	de	à
Orthoptistes	Recettes	6.989 €	37.027 €	37.027 €	48.720 €	48.720 €	63.890 €	63.890 €	136.054 €
	Bénéfice moyen		11.253 €	19.670 €	26.259 €	42.013 €			
Kinésithérapeutes	Recettes	1.914 €	60.764 €	60.764 €	77.287 €	77.287 €	101.354 €	101.354 €	243.880 €
	Bénéfice moyen		17.641 €	33.663 €	42.375 €	71.651 €			
Orthophonistes	Recettes	10.453 €	39.85 €	39.85 €	55.920 €	55.920 €	69.896 €	69.896 €	328.455 €
	Bénéfice moyen		12.760 €	23.596 €	31.161 €	56.372 €			
Sages-femmes	Recettes	11.946 €	42.401 €	42.401 €	58.205 €	58.205 €	82.472 €	82.472 €	178.056 €
	Bénéfice moyen		11.417 €	19.862 €	34.533 €	61.074 €			